

Avis d'ouverture de concours de recrutement de conseiller d'administration scolaire et universitaire

SESSION 2007

- Décret n° 2002-1140 du 04 septembre 2002
- Arrêté du 05 mai 2006, publié du JO n°115 du 18 mai 2006

CONDITIONS D'ACCES

Le concours est ouvert aux fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau ou occupant un emploi de catégorie A ou de même niveau et justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, de quatre années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire ou stagiaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.

Rectorat

Aucune limite d'âge n'est opposable aux candidats.

Direction
des examens et concours

NOMBRE DE POSTES

Service des concours

Fixé ultérieurement.

Bureau DEC B1
Concours non enseignants

INSCRIPTIONS

Ouverture du registre d'inscriptions : **du mercredi 31 mai au vendredi 23 juin 2006.**

Dossier suivi par
guyène grondin
Téléphone
02 62 48 12 54
Fax
02 62 48 13 66

Les pré-inscriptions se font **par internet** : **du mercredi 31 mai au vendredi 23 juin 2006 à 17 h 00** à l'adresse suivante : <http://www.ac-reunion.fr/concours/administ.htm> ,

En cas de difficultés de connexion, taper directement l'adresse de pré-inscription suivante : <https://ocean.ac-reunion.fr/inscinetATE>.

Mél
guyene_grondin@ac-reunion.fr

A l'issue des pré-inscriptions par internet, une confirmation d'inscription accompagnée d'un dossier seront adressés à chaque candidat.

Site internet

www.ac-reunion.fr

Ces documents d'inscription devront être **signés, accompagnés des pièces justificatives demandées et renvoyés** impérativement et exclusivement par les **services postaux** en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le **vendredi 7 juillet 2006 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9
Ile de La Réunion

***Tout dossier incomplet et non visé par le supérieur hiérarchique (état de service)
sera retourné au candidat.***

Un envoi en **recommandé simple est conseillé**. En cas de contestation, seules pourront être examinées les requêtes formulées par les candidats qui joindront à leur réclamation le récépissé du dépôt du recommandé expédié **au plus tard le vendredi 7 juillet 2006**.

Il est interdit de remettre le dossier de candidature, pour transmission, à un établissement ou à un autre service administratif. Il ne sera délivré aucun récépissé ou accusé de réception du dossier de candidature.

AUCUN DOSSIER DE CANDIDATURE POSTÉ HORS DÉLAI NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDÉRATION, QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUÉ POUR EXPLIQUER LE RETARD.

DATE DE L'ÉPREUVE

Ep
Ep

—
Poi
api

site du ministère www.education.gouv.fr/ ou